

**Arrêté de nomination du Jury du « *Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques* »**

**2<sup>ème</sup> Année**

**Année Universitaire 2019-2020**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.613-1, L.712-2°, R.811-13, D.911-31

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Vu l'arrêté régissant le diplôme :

Arrêté du 11 mars 2013 relatif au régime des Etudes en vue du Diplôme d'Etat de Sage-Femme

Vu l'arrêté d'accréditation à délivrer les diplômes nationaux en date du 25 mai 2018

Vu la circulaire 2000-33 du 1<sup>er</sup> mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur

**Il est convenu ce qui suit :**

Article 1 : Par arrêté du Président de l'Université Nice-Sophia Antipolis

Sont désignés (es) Présidents (es) du Jury du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques

**Professeur DELOTTE Jérôme**

Sont désignés (es) Membres du Jury du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques

MACCAGNAN Sandra Directrice Ecole de Sages-Femmes

BLAYAC Anne Sage-Femme Enseignante

BOURGEOIS Marielle Sage-Femme Enseignante

MUSSO Alexandra Sage-Femme Enseignante

Professeur BENOIT Michel

Professeur PRADIER Christian

Dr CASAGRANDE Florence

Dr CHAMOREY Emmanuel

ROMEO Nicole Sage-Femme Responsable des stages

Article 2 : Le présent jury est compétent s'agissant des délibérations du semestre 1, du semestre 2 et des sessions de rattrapage

Article 3 : *Sauf en cas de force majeure, c'est-à-dire en cas d'évènement extérieur, irrésistible et imprévisible, l'absence d'un membre de jury ne peut être admise*

Fait à Nice, le 7/4/2019

Pour le Président et par Délégation,

Le Directeur de la Composante

Pour le Président et par délégation  
Le Doyen de la  
Faculté de Médecine de Nice

Patrick BAQUÉ